

Assurance pour soins dentaires

Assurance complémentaire

Les factures du dentiste peuvent parfois faire grincer des dents. L'Assurance pour soins dentaires vous protège des mauvaises surprises. Vous souhaitez réduire la charge financière occasionnée par la correction de malpositions et la restauration de dommages dentaires.

Nous vous recommandons l'Assurance pour soins dentaires.



Une large palette



Une couverture des coûts variable



Pour les familles

Une protection d'assurance sur mesure grâce à quatre variantes Une prise en charge de vos frais de dentiste jusqu'à 75% Des prestations spécifiques pour les familles et des primes attrayantes pour les enfants

Assurance pour soins dentaires

Assurance complémentaire

Avec l'Assurance pour soins dentaires, choisissez l'étendue des prestations que vous souhaitez et composez votre couverture d'assurance individuelle en fonction de votre situation personnelle.

Avec l'Assurance pour soins dentaires, les enfants et les adultes jusqu'à l'âge de 60 ans profitent d'une couverture d'assurance substantielle. En outre, aucune attestation du dentiste n'est requise pour les enfants jusqu'à leur cinquième anniversaire.

Les domaines de prestations de l'Assurance pour soins dentaires

- Contrôles
- Traitements conservateurs
- Prothétique dentaire
- Orthopédie dento-faciale

Vous pouvez choisir parmi quatre variantes proposant différentes prestations:

		Prime mensuelle en CHF				
		0-4	5-8	9-15	16-20	21-60
Variante	Prestations d'assurance par année civile	ans	ans	ans	ans	ans
1	50% des frais dentaires, max. CHF 500 par année civile	2.00	7.00	13.00	19.00	21.00
2	50% des frais dentaires, max. CHF 1'000 par année civile	5.00	10.00	15.00	25.00	33.00
3	75 % des frais dentaires, max. CHF 1′500 par année civile	8.00	14.50	20.00	34.00	48.00
4	75 % des frais dentaires, max. CHF 2'000 par année civile	11.00	19.00	22.00	40.00	62.00

Le droit à prestation prend naissance après un délai d'attente de six mois suivant le début de l'assurance pour les traitements dentaires généraux et de douze mois pour les travaux de prothétique dentaire et l'orthopédie dento-faciale. La date de début du traitement fait foi.

Informations complémentaires sur www.concordia.ch/dents

Ce prospectus est fourni à titre d'information et constitue une offre sans engagement. Les Conditions générales d'assurance (CGA) des assurances complémentaires des soins et les Conditions complémentaires d'assurance (CCA) de l'Assurance pour soins dentaires sont déterminantes.

